

atmosphérique, et il a prié le sous-comité juridique qui s'est également réuni en 1965 de poursuivre ses travaux concernant les projets de convention internationale sur la responsabilité relative aux dommages causés par des engins spatiaux, et un accord relatif à l'aide à accorder aux astronautes et aux véhicules spatiaux. Un groupe de travail du Comité a proposé la convocation, en 1967, d'une conférence sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin d'attirer l'attention sur les avantages pratiques et les moyens mis à la disposition des puissances non spatiales dans le domaine de l'espace.

La vingtième session de l'Assemblée générale a approuvé les recommandations et les travaux du Comité et a manifesté un intérêt croissant à l'égard des programmes d'études et de formation destinés aux futurs spécialistes des pays en voie de développement, dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.